



GROUPE
NOBLE AGE
Votre confiance nous engage

RÉSIDENCES MÉDICALISÉES ET ÉTABLISSEMENTS DE SOINS DE SUITE

Société Anonyme au capital de 15 241 094 euros
Siège social : 6 Rue des Saumonières – 44300 NANTES
SIREN 388 359 531 RCS NANTES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2007
Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Les actionnaires de la Société LE NOBLE AGE sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le :

Vendredi 29 juin 2007 à 14 heures 30
Dans les locaux du Westotel
34 rue de la Vrière
44240 La Chapelle sur Erdre

L'avis de réunion valant avis de convocation, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions, est publié au BALO n°59 du 16 mai 2007. Un avis de convocation est publié dans le numéro du 8 juin 2007 du journal Les Petites Affiches (département 44).

L'avis de convocation, comprenant notamment la présentation des résolutions soumises au vote des actionnaires et un exposé sommaire de l'activité 2006 et des résultats, sera adressé au plus tard le 14 juin 2007, conformément aux délais légaux, aux actionnaires détenant des actions sous la forme nominative.

Les documents prévus par l'article 135 du décret du 23 mars 1967 sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- ✓ Tout actionnaire nominatif peut le cas échéant, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents, à sa demande expresse en utilisant le formulaire de demande d'envoi de documents joint à l'avis de convocation. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.
- ✓ Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège social pendant un délai de quinze jours précédant la date de l'Assemblée.